



La Mutuelle OMFAM a tenu son Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice financier 2021 le 17 Mars 2023, date du 92<sup>ème</sup> anniversaire de sa création

SOUS LE SIGNE DE

« LA PÉRENNITÉ DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE EST TRIBUTAIRE DE SES ÉQUILIBRES FINANCIERS »



Le 17 Mars 2023, à Oujda s'est tenue l'Assemblée Générale de La Mutuelle OMFAM sous le signe de « La pérennité du régime complémentaire est tributaire de ses équilibres financiers ».

Lors de cette rencontre, l'Assemblée a débattu l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Le Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale tenue le 18 juin 2022,
- Le rapport moral au titre de l'exercice 2021,
- Le rapport financier au titre de l'exercice 2021,
- Présentation du rapport de la commission de contrôle au titre de l'exercice 2021,
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,
- Présentation des projets de résolutions,
- L'élection des membres de la commission de contrôle pour l'exercice 2022.



Cette session a été marquée par la présence des représentants des ministères de tutelle, de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale, et des présidents et directeurs des mutuelles consœurs.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Aziz ALAMI a enregistré que le bilan de l'année écoulée est positif ; fruit de décisions et d'initiatives importantes prises, et aux efforts déployés par les organes de gestion afin de remplir leurs obligations, notamment celles concernant le :

- La restructuration du département contrôle médical, ce qui a eu un effet significatif sur les délais de traitement et de remboursement d'un grand nombre de dossiers en attente,
- L'élargissement du réseau de représentations à travers le royaume: l'inauguration des points d'accueil dans les villes de : Boujdour, Berrechid, Tahanaout, Tan-Tan et Ben Guerir, et puis prochainement sur les villes de Tétouan et Sidi Ifni,
- Fournir les ressources humaines nécessaires à tous les services pour mener à bien les activités que ça soit au niveau du siège qu'en représentations,
- Lancement du centre d'appel de la Mutuelle OMFAM permettant à l'ensemble des adhérents de recueillir toute information utile concernant les procédures à l'égard de la Mutuelle OMFAM ou relative au traitement des dossiers de maladie enregistrés à la Mutuelle.

A noter qu'une convention a été signée en marge de cette assemblée entre la Mutuelle OMFAM et la Fondation Cheikh Khalifa Ibnou Zayd, cette convention permettra la prise en charge, en mode tiers-payant, des prestations de soins dispensées par les Établissements Hospitaliers relevant de la F.C.K-M dans les meilleures conditions, au profit des bénéficiaires de la Mutuelle OMFAM, en activité et à la retraite et leurs familles à charge.



Il convient de signaler qu'il a été procédé avant le commencement des travaux de l'Assemblée Générale à la présentation de deux exposés ayants pour thèmes :

- La Mutuelle OMFAM, en chiffres,
- Le Plan d'Action Stratégique de la Mutuelle OMFAM.

L'Assemblée Générale Ordinaire a par la suite examiné et approuvé les points inscrits à l'ordre du jour, sus mentionnés, dont les projets de résolutions ci dessous :

Les résolutions votées durant cette AG :A l'unanimité

Résolution 1 : La construction d'un étage supérieur pour la propriété OMFAM de la ville de Marrakech -Daoudiat.

Résolution 2 : L'approbation du choix du cabinet Fizazi&Associés SARL pour l'examen des comptes pour l'exercice 2022.

Résolution 3 : Placement financier en faveur de la CAAD et du secteur mutualiste relevant de la Mutuelle OMFAM chez la Caisse de Dépôt et de Gestion

Résolution 6 : Entamer les procédures nécessaires pour assurer la pérennité du secteur mutualiste.

Les résolutions votées durant cette AG : A la majorité

Résolution 4 : Annulation partielle d'une créance inscrite au titre des provisions pour avances remboursées dans les comptes

Résolution 5 : Annulation partielle d'une créance inscrite à l'ordre de l'Office National des Aéroports.

Par la suite, l'AG a procédé à l'élection des trois membres de la commission de contrôle au titre de l'exercice 2022.

Au terme de cette rencontre, un message de fidélité et de loyalisme à l'égard de SM le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, a été lu et transmis au Cabinet Royal.